

RAPPORT DE GESTION

ÉNERGIR INC.

POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE GESTION**ÉNERGIR INC.**

Mise en garde relativement aux déclarations prospectives	1
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	2
Glossaire	15
A) Aperçu d'Énergir inc. et autres	3
B) Sommaire de la performance financière consolidée	4
C) Résultats sectoriels	5
D) Situation financière consolidée	10
E) Gestion de la trésorerie et des capitaux	11
F) Modifications comptables	12
G) Instruments financiers	13
H) Informations supplémentaires	13
I) Résultats trimestriels	14

RAPPORT FINANCIER**PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023**

États financiers consolidés intermédiaires	16
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires	21

ÉNERGIR INC.

Ce rapport de gestion fournit une revue des développements qui ont eu des impacts significatifs sur la performance financière d'Énergir inc. au T1-2025. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023 et avec le rapport de gestion et les états financiers annuels consolidés audités d'Énergir inc. pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023. Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis et la monnaie de présentation est le dollar canadien. Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf lorsque indiqué autrement. Il est possible que des écarts subsistent puisque des chiffres ont été arrondis. Les termes « Énergir inc. » ou « Énergir, s.e.c. » sont utilisés au sens consolidé alors que « DaQ » réfère à Énergir, s.e.c., dans le cadre de son activité de distribution de gaz naturel au Québec.

MISE EN GARDE RELATIVEMENT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Afin de permettre aux investisseurs de mieux comprendre les perspectives d'Énergir inc. et d'Énergir, s.e.c., et d'ainsi prendre des décisions de placement plus éclairées, le présent rapport de gestion peut contenir des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment celles qui se rapportent à des mesures, à des activités, à des événements, aux conditions économiques, à des résultats ou à des faits nouveaux qu'Énergir inc. ou qu'Énergir, s.e.c. prévoient ou auxquels elles s'attendent à l'avenir ainsi que d'autres informations qui ne constituent pas des faits historiques. Ces informations prospectives tiennent compte des intentions, des projets, des attentes et des opinions de la direction concernant la croissance, les résultats d'exploitation futurs, les flux de trésorerie futurs, le rendement, les perspectives et les occasions d'affaires futures d'Énergir inc. ou d'Énergir, s.e.c. Les informations prospectives se remarquent souvent par l'utilisation de mots comme « projette », « s'attend », « attendu », « budgétisé », « prévu », « estimé », « visé », « ciblé », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit » ou par des énoncés selon lesquels certaines mesures « pourraient » ou « devraient » être prises ou « seront » prises, certains événements « pourraient » ou « devraient » avoir lieu ou « auront » lieu, certains résultats « pourraient », « sont susceptibles de » ou « devraient » être atteints ou « seront » atteints et autres variantes et expressions similaires, de même que leurs formes négatives et leurs conjugaisons, lorsqu'il est question d'Énergir inc. ou d'Énergir, s.e.c. Les informations prospectives du présent rapport de gestion incluent notamment des informations relatives (i) au développement général des affaires, (ii) aux perspectives de croissance ou de rentabilité, (iii) à certaines décisions des organismes de réglementation, ainsi qu'à leur teneur et au moment où elles seront rendues, (iv) à la position concurrentielle incluant l'incidence de la conjoncture économique mondiale, (v) à la mise en œuvre par les gouvernements, de lois, règlements, plans et objectifs en vue de s'adapter aux changements climatiques, ainsi qu'au positionnement d'Énergir, s.e.c. et de ses filiales à ces égards, (vi) à la distribution de GNR dans les différents réseaux de distribution, (vii) à la situation relative aux liquidités et à la capacité de financement d'Énergir inc. et d'Énergir, s.e.c., (viii) aux projets de développement de réseaux et de nouvelles énergies, (ix) aux versements anticipés des distributions d'Énergir, s.e.c., et (x) à l'incidence des conflits géopolitiques, incluant le conflit commercial potentiel qui pourrait sévir entre les États-Unis et le Canada. Ces informations prospectives tiennent compte des opinions actuelles de la direction et sont fondées sur des renseignements qui sont actuellement à sa disposition.

Les informations prospectives mettent en cause des risques et des incertitudes connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de la direction. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Énergir inc. ou d'Énergir, s.e.c. diffèrent de façon importante des résultats historiques ou des attentes actuelles telles qu'elles sont exprimées dans les informations prospectives, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, la teneur des décisions rendues par les organismes de réglementation, les incertitudes liées à l'obtention par Énergir, s.e.c. et ses filiales réglementées des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées pour exercer l'ensemble de leurs activités et les risques socio-économiques associés à de telles activités, le caractère concurrentiel du gaz naturel et de l'électricité par rapport à d'autres sources d'énergie, les risques environnementaux et sociaux (y compris les changements climatiques) et leurs répercussions dans la conduite des activités d'Énergir, s.e.c. que ce soit la résultante d'événements physiques aigus ou chroniques, de changements d'ordre politique, réglementaire, technologique, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et de vol de données personnelles ou d'identité, de marché ou juridique, les incertitudes liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à la mise en œuvre par les gouvernements de mesures, plans, lois ou règlements relativement à l'environnement et au climat qui sont en constante évolution, la fiabilité ou les coûts des approvisionnements en gaz naturel et en électricité, l'intégrité des systèmes de transport et de distribution de gaz naturel et d'électricité, l'évolution et la rentabilité des projets de développement, la capacité de réaliser des acquisitions attrayantes y compris leur financement et leur intégration, la capacité de réaliser de nouveaux projets de développement, la capacité d'obtenir du financement dans le futur, la disponibilité et le prix de la main d'œuvre ainsi que la capacité d'Énergir, s.e.c. à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste, la conjoncture économique générale, l'impact de l'inflation, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, l'impact de l'éclosion d'une épidémie ou d'une pandémie ou autres crises de santé publique, une éventuelle réforme fiscale américaine ou canadienne, l'incidence d'une guerre ou autres conflits géopolitiques et d'autres facteurs

RAPPORT DE GESTION

décrits à la section G) FACTEURS DE RISQUE D'ÉNERGIR INC. ET D'ÉNERGIR, S.E.C. du rapport de gestion d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et dans les rapports de gestion trimestriels subséquents qui pourraient traiter de l'évolution de ces risques. Bien que les informations prospectives figurant au présent rapport de gestion soient fondées sur ce que la direction juge être des hypothèses raisonnables, la direction ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces informations prospectives. Les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion incluent notamment des scénarios selon lesquels aucun changement imprévu du cadre législatif et réglementaire du contexte d'exploitation des marchés de l'énergie au Québec et aux États-Unis n'aura lieu, les demandes déposées auprès des divers organismes de réglementation seront approuvées telles que soumises, les prix du gaz naturel demeureront compétitifs, l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité sera maintenu ou sera disponible à des coûts compétitifs, aucun événement important ne sera survenu autrement que dans le cours normal des activités, comme un sinistre, incluant ceux pouvant découler de l'incidence des changements climatiques, d'une interruption de service importante ou d'une cyberattaque, Énergir, s.e.c. pourra continuer de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net ajusté ¹⁾, Énergir inc. aura la capacité de présenter ses informations conformément aux PCGR au-delà de 2027 ou adoptera après 2027 les IFRS permettant la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, les besoins de liquidités pour les projets de développement d'Énergir, s.e.c. seront pourvus grâce à une combinaison de flux de trésorerie d'exploitation, d'emprunts sur les facilités de crédit, d'injections de capitaux par les associés d'Énergir, s.e.c. et d'émissions de titres de créance et les filiales pourront obtenir les autorisations requises et les fonds nécessaires au financement de leurs projets de développement, ainsi que d'autres hypothèses décrites dans le présent rapport de gestion et dans le rapport de gestion d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ces informations prospectives sont présentées à la date du présent rapport de gestion et la direction n'a pas l'obligation de les mettre à jour ni de les réviser afin de tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Ces informations ne tiennent pas compte des incidences que pourraient avoir un élément inhabituel, un regroupement d'entreprises ou une autre transaction pouvant être annoncés ou pouvant survenir après la date des présentes. Toutes les déclarations prospectives du rapport de gestion sont visées par la présente mise en garde. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances d'Énergir inc., conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») adéquats et du CIIF, tel que requis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Le cadre de contrôle interne d'Énergir inc. est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* publiée en mai 2013.

Il n'y a eu aucune modification du contrôle interne qui aurait eu une incidence ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF d'Énergir inc. au cours du T1-2025.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances d'Énergir inc., de concert avec la direction, ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient adéquatement conçus au 31 décembre 2024.

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

RAPPORT DE GESTION

A) APERÇU D'ÉNERGIR INC. ET AUTRES

APERÇU D'ÉNERGIR INC.

Énergir inc. détient principalement une participation de 71,0 % dans Énergir, s.e.c. pour laquelle elle agit à titre de commanditée. Comptant plus de 11 milliards \$ d'actifs, Énergir, s.e.c. est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 540 000 clients et des communautés qu'elle dessert au Québec et au Vermont. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir, s.e.c. y produit également, par le biais de coentreprises²⁾, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Par le biais de filiales et d'autres placements, l'entreprise est présente aux États-Unis où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel par canalisation de l'État du Vermont. Énergir, s.e.c. valorise l'efficacité énergétique, investit et poursuit son implication dans des projets énergétiques novateurs tels que le gaz naturel renouvelable et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par le biais de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques.

TARIFS DOUANIERS

L'annonce concernant les tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens et de 10 % sur les produits énergétiques, qui pourraient potentiellement être imposés à partir du 4 mars 2025 par les États-Unis au Canada, a créé un climat d'incertitude pour beaucoup d'entreprises en Amérique du Nord. Ces tarifs pourraient avoir un impact significatif sur l'économie canadienne. Une pression importante pourrait se faire sentir particulièrement sur les industries de l'aluminium, de l'acier, de l'agriculture et de l'énergie, qui pourrait notamment entraîner une hausse des coûts de production et une réduction de la compétitivité des produits canadiens sur le marché américain. Énergir inc., continue de suivre l'évolution de ce dossier de près et mettra en place toutes les ressources nécessaires pour limiter l'impact sur ses opérations d'une éventuelle hausse tarifaire.

GESTION DES RISQUES

Énergir inc. a établi et applique des pratiques d'identification, d'évaluation et de gestion de risques lui permettant de diminuer la portée des principaux risques qui pourraient avoir une influence importante sur ses activités, sur sa situation financière et sur son bénéfice net. La mise en garde relative aux déclarations prospectives ainsi que les différentes sections du présent rapport de gestion traitent de l'évolution de ces risques depuis la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Pour plus de détails quant aux facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités d'Énergir inc. se référer à la rubrique G) FACTEURS DE RISQUE D'ÉNERGIR INC. ET D'ÉNERGIR, S.E.C. du rapport de gestion annuel d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024 accessible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.

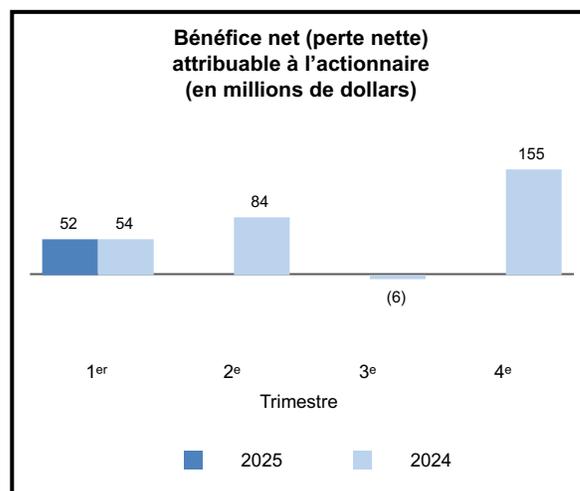
²⁾ Les termes filiale, satellite et coentreprise sont utilisés au sens des PCGR.

RAPPORT DE GESTION

B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIVITÉS SAISONNIÈRES

Les résultats intermédiaires d'Énergir inc. ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats attendus de l'exercice puisqu'ils reflètent les effets des cycles saisonniers influençant la consommation d'énergie des clients et la production d'électricité des parcs éoliens. Cela se reflète dans les résultats financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc., tel qu'en témoigne le graphique ci-contre. Cette tendance n'est toutefois pas observable au T4-2024 en raison du gain réalisé sur la disposition d'un placement.



1. FAITS SAILLANTS

	T1		
	2025	2024	Variation
Performance financière			
Revenus	826,2	846,4	(20,2)
Marge bénéficiaire brute	389,5	368,3	21,2
Bénéfice net	86,3	90,6	(4,3)
Bénéfice net attribuable :			
À l'actionnaire	52,2	54,3	(2,1)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	34,0	36,3	(2,3)
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	52,2	54,3	(2,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7,5	59,1	(51,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	146,7	150,4	(3,7)
Gestion de la trésorerie et des capitaux			
Dividendes déclarés	22,0	28,0	(6,0)
Total de l'actif	11 594,0	10 823,0	771,0
Total de la dette ²⁾	6 546,2	5 745,9	800,3
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	932,5	828,6	103,9

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR ci-dessous.

²⁾ Le total de la dette correspond à la somme des emprunts bancaires, de la dette à long terme et de ses échéances courantes.

RAPPORT DE GESTION

2. MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX PCGR

Les données financières ont été préparées en conformité avec les PCGR. La direction croit que la présentation de la mesure financière décrite ci-dessous procure des informations additionnelles jugées utiles afin d'analyser la performance financière d'Énergir inc. Cependant, cette mesure financière n'est pas définie par les PCGR et ne devrait pas être considérée isolément ou comme un substitut aux autres mesures financières établies selon ces mêmes PCGR. De plus, les résultats obtenus par cette mesure pourraient ne pas être comparables aux mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. Pour ces raisons, la mesure financière non conforme aux PCGR est présentée à titre d'information complémentaire. La présente section fournit une description de la mesure utilisée par la direction d'Énergir inc.

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX PCGR	
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable à l'actionnaire	<p>Le bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable à l'actionnaire correspond au bénéfice net (perte nette) attribuable à l'actionnaire, déduction faite des éléments spécifiques identifiés par la direction comme étant exclus du cadre des activités courantes d'Énergir inc.</p> <p>Énergir inc. est d'avis que cette mesure permet aux prêteurs et à la direction d'évaluer la rentabilité d'Énergir inc. sur la base de ses activités courantes et d'exclure les éléments qui ont une influence sur la comparabilité de ses résultats financiers et qui peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances concernant sa performance. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.</p>

Aux T1-2025 et T1-2024, Énergir inc. n'avait aucun élément d'ajustement de son bénéfice net.

3. BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE À L'ACTIONNAIRE

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire est en baisse de 2,1 millions \$ au T1-2025 par rapport au T1-2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- la baisse du bénéfice net attribuable à l'actionnaire provenant du secteur Transport de gaz naturel de 1,5 million \$ au T1-2025, principalement expliquée par la disposition du placement dans PNGTS³⁾ au cours du T4-2024.

partiellement compensée par :

- la hausse du bénéfice net attribuable à l'actionnaire de la DaQ de 2,5 millions \$ au T1-2025, principalement expliquée par les différents paramètres du dossier tarifaire 2025 et par la baisse des dépenses d'exploitation au T1-2025 qui devrait toutefois se résorber en partie au terme de l'exercice 2025.

C) RÉSULTATS SECTORIELS

1. SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Les activités de ce secteur sont réglementées et les tarifs sont établis selon la méthode du coût de service permettant, entre autres, de récupérer presque entièrement les dépenses liées à ces activités ainsi qu'un rendement raisonnable sur l'avoit investi. Les encadrements réglementaires en vigueur prévoient également la récupération auprès des clients ou le remboursement à ces derniers de la majorité des écarts associés aux coûts d'approvisionnement, des mécanismes de partage des profits et des pertes ainsi que des mécanismes de stabilisation tarifaire et de découplage des revenus. Pour ces raisons, une variation des revenus ou de la marge bénéficiaire brute par rapport à l'exercice précédent n'entraîne pas nécessairement une variation du bénéfice net du même ordre. Le taux de rendement autorisé, la structure de capital et le niveau des actifs et des passifs réglementaires sont des facteurs influençant les résultats de ce secteur.

Il est à noter que le décalage réglementaire réfère au délai existant entre le moment où les revenus et les coûts sont constatés et ce qui était prévu au dossier tarifaire ou à l'exercice précédent.

³⁾ Pour plus de détails sur cette transaction, se référer à la rubrique Secteur du transport de la section D) RÉSULTATS SECTORIELS du rapport de gestion d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

RAPPORT DE GESTION

1.1 DAQ

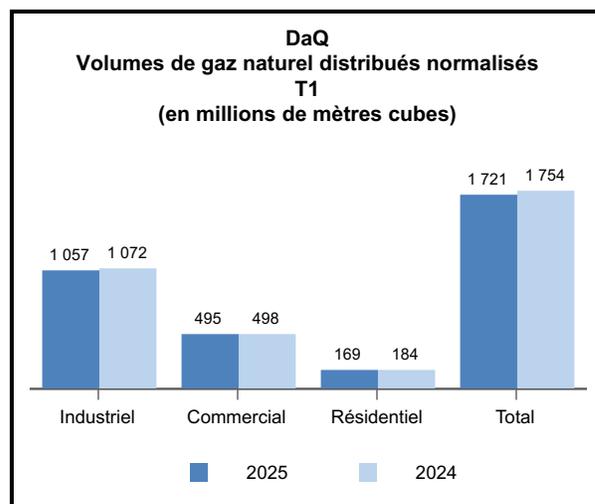
	T1-2025	Croissance (Décroissance)	T1-2024
Revenus	451,0	(39,5)	490,5
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	42,8	2,5	40,3
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	42,8	2,5	40,3
Volumes de gaz naturel distribués normalisés (en millions de mètres cubes)	1 721	(33)	1 754

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

Revenus et volumes

La consommation des volumes de gaz naturel distribués normalisés au T1-2025 est en baisse de 1,9 % par rapport à celle du T1-2024. Cette diminution découle principalement du marché industriel, plus particulièrement des secteurs de la pétrochimie et de la raffinerie ainsi que du marché résidentiel qui a subi une baisse de consommation principalement liée à des mesures d'efficacité énergétiques.

La diminution des revenus s'explique principalement par la baisse du prix du gaz naturel d'environ 20 % au T1-2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2024, partiellement compensé par la hausse globale des tarifs de 7,65 %.



Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ⁴⁾

Sommaire de l'encadrement réglementaire de la DaQ

Les bénéfices nets autorisés des dossiers réglementaires des exercices 2023 à 2025 ont été établis en fonction des paramètres suivants :

Exercices clos les 30 septembre	2025	2024	2023
Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire présumé ¹⁾	8,90 %	8,90 %	8,90 %
Structure de capital présumée (Dettes; Avoir) ¹⁾	54 %; 46 %	54 %; 46 %	54 %; 46 %
Base de tarification moyenne au dossier tarifaire (en millions \$)	2 862	2 672	2 619

¹⁾ L'ensemble des actifs de la DaQ sont financés par la structure de capital présumée, laquelle sert à établir les tarifs selon le rendement requis. L'avoir présumé se répartit en 7,5 % d'avoir privilégié et 38,5 % d'avoir ordinaire.

Le dossier tarifaire de la DaQ pour l'exercice 2025, autorisé par la Régie en novembre 2024, prévoit une hausse du bénéfice net de 24,3 millions \$ ⁵⁾ par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice précédent (hausse de 0,3 million \$ au T1-2025). Cette hausse résulte principalement de :

- la hausse des investissements dans la base de tarification et des investissements hors de la base de tarification; et
- la hausse des impôts récupérés dans les tarifs;

atténuée par :

- la quote-part de l'excédent de rendement de 10,9 millions \$ attribuable aux associés d'Énergir, s.e.c. réalisé au cours de l'exercice 2024 par le service de distribution.

⁴⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR à la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

⁵⁾ Cette variation est présentée à 100 %, alors que le bénéfice net attribuable à l'actionnaire représente 71 % du bénéfice net d'Énergir, s.e.c., déduit de l'impôt d'Énergir inc. applicable au secteur s'il y a lieu.

RAPPORT DE GESTION

Variation du bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ⁶⁾

Le bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire est en hausse de 2,5 millions \$ au T1-2025, par rapport à celui réalisé au T1-2024. Cette hausse découle essentiellement de l'effet des différents paramètres du dossier tarifaire 2025, tel qu'expliqué précédemment et de l'effet favorable de la baisse des dépenses d'exploitation qui devrait toutefois se résorber en partie au terme de l'exercice 2025.

Dossiers réglementaires

La section suivante présente une mise à jour des dossiers réglementaires depuis le 30 septembre 2024.

Exercice 2026

Phase 1 du dossier tarifaire 2026

En décembre 2024, la DaQ a déposé une demande de reconduction du taux de rendement sur l'avoir ordinaire présumé de 8,9 % pour les exercices 2026 et 2027. Une décision de la Régie est attendue au printemps 2025.

1.2 DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU VERMONT

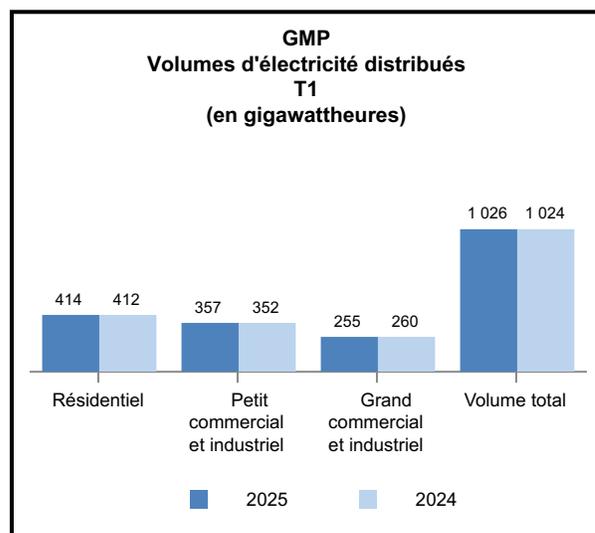
	T1-2025	Taux de change	Croissance	T1-2024
Revenus	362,8	10,0	8,2	344,6
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	28,1	0,8	0,6	26,7
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	28,1	0,8	0,6	26,7
Volumes d'électricité (en gigawattheures)	1 026	—	2	1 024
Volumes de gaz naturel (en millions de mètres cubes)	107	—	—	107

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

Revenus et volumes

Les volumes d'électricité distribués sont comparables à ceux du T1-2024.

La croissance des revenus, excluant la variation de l'effet de change, s'explique principalement par les paramètres du dossier tarifaire 2025 de GMP qui inclut une hausse des tarifs de base de 5,29 % par rapport à l'exercice 2024.



⁶⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR à la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

RAPPORT DE GESTION

Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ⁷⁾

Sommaire de l'encadrement réglementaire de GMP et de VGS

Exercices clos les 30 septembre	2025		2024		2023	
	GMP	VGS	GMP	VGS	GMP	VGS
Taux de rendement autorisé sur l'avoire ordinaire	9,97 %	9,66 %	9,58 %	9,24 %	8,57 %	8,92 %
Structure de capital (Dettes; Avoir)	50,2 %; 49,8 %	50 %; 50 %	50,1 %; 49,9 %	50 %; 50 %	50 %; 50 %	50 %; 50 %
Base de tarification moyenne au dossier tarifaire (en millions \$ US)	1 967	273	1 853	271	1 770	262

Effet du régime de réglementation pluriannuel et du dossier tarifaire 2025 de GMP autorisés par la VPUC

Le dossier tarifaire 2025 prévoit une hausse du bénéfice net autorisé de 9,2 millions \$ US ⁸⁾ par rapport à celui de l'exercice 2024 (2,3 millions \$ US au T1-2025). Cette augmentation résulte principalement de :

- la hausse du taux de rendement autorisé sur l'avoire ordinaire prévue au dossier tarifaire de l'exercice 2025 par rapport à celui de l'exercice 2024; et
- la hausse des investissements dans la base de tarification.

Variation du bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ⁷⁾

Excluant l'effet de change, le bénéfice net ajusté du secteur est comparable à celui du T1-2024. Bien que les paramètres du dossier tarifaire 2025 de GMP prévoyaient une hausse de son bénéfice net autorisé et que les coûts de tempêtes soient inférieurs au T1-2025 par rapport à ceux du T1-2024, ces éléments favorables ont été compensés par (i) des coûts d'approvisionnement de GMP supérieurs à ceux anticipés à son dossier tarifaire 2025, et (ii) une hausse de la dépense d'amortissement de GMP, découlant de mises en service d'immobilisations plus élevées que prévu en fin d'exercice 2024.

2. SECTEUR DU TRANSPORT DE GAZ NATUREL

	T1-2025	Disposition de PNGTS	Croissance (Décroissance)	T1-2024
Revenus	1,3	—	0,1	1,2
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	4,2	(5,0)	(1,5)	10,7
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	4,2	(5,0)	(1,5)	10,7

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

La baisse du bénéfice net ajusté s'explique par la disposition du placement dans PNGTS ⁹⁾ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et par l'impact défavorable d'une dépense d'amortissement fiscal moindre au T1-2025.

3. SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

	T1-2025	Décroissance	T1-2024
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	0,9	(1,0)	1,9
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	0,9	(1,0)	1,9

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

La diminution du bénéfice net ajusté s'explique principalement par une production inférieure due aux conditions météorologiques défavorables.

⁷⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR à la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

⁸⁾ Cette variation est présentée à 100 %, alors que le bénéfice net attribuable à l'actionnaire représente 71 % du bénéfice net d'Énergir, s.e.c., déduit de l'impôt d'Énergir inc. applicable au secteur s'il y a lieu.

⁹⁾ Pour plus de détails sur cette transaction, se référer à la rubrique Secteur du transport de la section D) RÉSULTATS SECTORIELS du rapport de gestion d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

RAPPORT DE GESTION

4. SECTEUR DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES, ENTREPOSAGE ET AUTRES

	T1-2025	Croissance (Décroissance)	T1-2024
Revenus	26,9	(0,3)	27,2
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	1,8	0,3	1,5
Bénéfice net ajusté attribuable à l'actionnaire ¹⁾	1,8	0,3	1,5
Volumes de GNL (en millions de mètres cubes)	30,7	1,7	29,0

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

Les revenus et le bénéfice net ajusté du secteur sont comparables à ceux du T1-2024.

5. SECTEUR AFFAIRES CORPORATIVES

	T1-2025	Taux de change	Croissance	T1-2024
Revenus	(15,8)	—	1,3	(17,1)
Perte nette attribuable à l'actionnaire	(25,6)	(0,3)	1,5	(26,8)
Perte nette ajustée attribuable à l'actionnaire ¹⁾	(25,6)	(0,3)	1,5	(26,8)

¹⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesure financière non conforme aux PCGR de la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.

Les résultats de ce secteur sont le reflet de l'élimination des revenus et des coûts directs intersectoriels, des intérêts sur la dette à long terme encourus relativement au financement des participations détenues et comprennent également les frais de développement reliés à différents projets et des frais corporatifs non alloués aux autres secteurs d'Énergir inc.

La variation de la perte nette ajustée de ce secteur s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur les débetures subordonnées et sur les crédits à terme.

RAPPORT DE GESTION

D) SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ⁽¹⁰⁾

Le tableau qui suit analyse les principales variations entre les bilans consolidés au 31 décembre 2024 et 30 septembre 2024.

Rubriques du bilan	31 décembre 2024	30 septembre 2024	Effet de la variation du taux de change	Augmentation (Diminution) ¹⁾	Explications ²⁾
Clients et autres débiteurs	497,8	242,2	11,6	244,0	▪ Augmentation du prix du gaz et des volumes facturés par la DaQ
Stocks	142,6	103,4	3,6	35,6	▪ Augmentation du prix du gaz et du volume en inventaire de gaz naturel pour la DaQ
Immobilisations corporelles	6 184,0	5 935,9	180,5	67,6	▪ Hausse des investissements effectués dans les réseaux de distribution et de transmission d'énergie de la DaQ et de GMP
Actifs incorporels	769,8	1 352,5	2,6	(585,3)	▪ Baisse expliquée par la remise des droits d'émission de GES pour la période de conformité 2021-2023
Actifs nets réglementaires, incluant les portions à court terme et à long terme	166,2	371,0	17,3	(222,1)	▪ Baisse des actifs nets réglementaires liées aux contrats dérivés d'achat d'électricité de GMP ▪ Variation nette des actifs/passifs réglementaires liés au mécanisme de partage des profits et des pertes de la DaQ
Placements	1 400,4	1 280,8	69,1	50,5	▪ Augmentation de la participation de GMP dans Transco
Écarts d'acquisition	573,6	547,5	25,5	0,6	▪ Comparable
Emprunts bancaires	66,4	52,1	4,0	10,3	▪ Augmentation liée à l'effet de saisonnalité des opérations
Fournisseurs et charges à payer	439,8	425,9	10,3	3,6	▪ Comparable
Dette à long terme, incluant les échéances courantes	6 479,8	6 095,2	167,4	217,2	▪ Hausse de la dette à long terme pour financer les investissements dans le réseau de la DaQ et de GMP
Passif d'impôts reportés	856,4	807,1	37,4	11,9	▪ Variation des écarts temporaires des sociétés américaines
Passif net relié aux instruments financiers dérivés, incluant les portions à court terme	278,6	428,4	16,1	(165,9)	▪ Baisse du passif net expliquée par l'augmentation de la juste valeur des contrats dérivés d'achat d'électricité détenus par GMP
Autres éléments du passif à long terme, incluant les portions à court terme	525,9	1 042,9	7,3	(524,3)	▪ Baisse expliquée par la remise des droits d'émission de GES pour la période de conformité 2021-2023
Surplus d'apport	215,1	215,6	—	(0,5)	▪ Comparable

¹⁾ Excluant l'effet de la variation du taux de change.

²⁾ Les explications ne sont pas nécessairement représentatives des variations attendues de l'exercice puisqu'elles reflètent les effets des cycles saisonniers.

⁽¹⁰⁾ La situation financière consolidée du rapport de gestion intermédiaire, qui était historiquement comparée à la situation financière du même trimestre de l'année précédente, est dorénavant comparée à la situation financière à la fin du dernier exercice. Ce changement permet d'harmoniser la période comparative à celle présentée aux états financiers consolidés.

RAPPORT DE GESTION

E) GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DES CAPITAUX

La stratégie de gestion de la trésorerie et des capitaux d'Énergir inc. a pour objectif de maintenir un profil financier solide et de satisfaire ses besoins en liquidités. L'atteinte de ces objectifs permet à Énergir inc. de respecter ses obligations financières et de réinvestir dans ses actifs existants afin de maintenir la fiabilité des réseaux et maintenir sa capacité à générer des bénéfices et à réaliser ses projets d'investissements.

Cette section présente une analyse de la situation financière, des flux de trésorerie et des liquidités d'Énergir inc.

1. SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

		T1		
		2025	2024	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	a	7,5	59,1	(51,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	b	(203,9)	(193,5)	(10,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	c	171,9	122,6	49,3

a) Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

La baisse de 51,6 millions \$ au T1-2025 des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'expliquent principalement par :

- l'effet défavorable pour GMP de la variation de ses autres actifs et passifs d'exploitation, compensé en partie par l'effet favorable des paramètres de son dossier tarifaire 2025;
- l'absence de distribution reçue de PNGTS à la suite de la disposition par Énergir inc. de ses parts en août 2024; et
- l'effet défavorable pour la DaQ de la hausse du prix du gaz sur la variation de ses autres actifs et passifs d'exploitation, compensé en partie par l'effet favorable des paramètres de son dossier tarifaire 2025.

b) Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

La hausse de 10,4 millions \$ au T1-2025 des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'expliquent principalement par :

- les investissements supérieurs en immobilisations corporelles de la DaQ dans son réseau de distribution; et
- l'augmentation de la participation de GMP dans Transco pour 42,9 millions \$ (30,6 millions \$ US) au T1-2025, comparativement à une augmentation de 31,6 millions \$ (23,2 millions \$ US) au T1-2024.

c) Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La hausse de 49,3 millions \$ au T1-2025 des flux de trésorerie liés aux activités de financement s'explique principalement par la hausse nette de la dette de 44,7 millions \$. Cette augmentation découle de la hausse nette des dettes de 215,6 millions \$ au T1-2025, comparativement à 170,9 millions \$ au T1-2024.

La hausse des dettes au T1-2025 a servi à soutenir les activités d'exploitation d'Énergir inc., principalement l'effet défavorable du fonds de roulement sur la trésorerie au T1-2025, ainsi que les activités d'investissement de la DaQ et de GMP et s'expliquent par :

- l'augmentation du crédit à terme d'Énergir, s.e.c. de 265,1 millions \$, utilisé en partie pour le remboursement d'une série de billets garantis de premier rang d'un montant de 141,7 millions \$ (100 millions \$ US); et
- l'augmentation du crédit à terme de GMP de 82,2 millions \$ (58,7 millions \$ US).

RAPPORT DE GESTION

2. ACTIVITÉS LIÉES À LA STRUCTURE DE CAPITAL

Facilités de crédit non utilisées et perspectives de financement

Énergir, s.e.c. bénéficie de différentes facilités de crédit à terme totalisant 1 137,2 millions \$ et de facilités de crédit d'exploitation de 145,5 millions \$ au 31 décembre 2024. Les montants disponibles des différentes facilités de crédit à terme et d'exploitation totalisent 365,0 millions \$ au 31 décembre 2024.

Au cours des trois prochains trimestres de l'exercice 2025, Énergir inc. prévoit notamment avoir besoin de liquidités afin de financer :

- les investissements en immobilisations corporelles d'Énergir, s.e.c., qui sont liés principalement aux améliorations et aux extensions à apporter aux réseaux de distribution d'énergie au Québec et au Vermont et qui pourraient se chiffrer à environ 475,0 millions \$;
- les investissements en actifs incorporels d'Énergir, s.e.c., dont les achats de droits d'émission de GES en vertu du Règlement SPEDE;
- les opportunités d'investissements d'Énergir, s.e.c.;
- les apports en capitaux nécessaires pour les coentreprises et satellites d'Énergir, s.e.c.;
- le refinancement ou le remboursement de 106,6 millions \$ de dette à long terme venant à échéance au cours des 12 prochains mois; et
- les distributions aux associés ne détenant pas le contrôle d'Énergir, s.e.c. et de ses filiales ainsi que les dividendes d'Énergir inc.

Les sources de financement disponibles sont :

- les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation;
- les facilités de crédit et marges de crédit d'exploitation disponibles; et
- le cas échéant, de nouveaux financements sous forme de dettes ou d'émissions d'actions.

Clauses limitatives

Au 31 décembre 2024, Énergir inc., Énergir, s.e.c. et ses filiales respectent tous les engagements importants auxquels elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie, conventions de crédit et autres conventions de prêts régissant leur dette à long terme.

Notations de crédit

	Aux 31 décembre	
Énergir inc.	2024	2023
Corporative (S&P/DBRS)	A/A	A/A
Obligations de première hypothèque / Billets garantis de premier rang (S&P/DBRS)	A/A	A/A
Énergir, s.e.c.	2024	2023
Corporative (S&P/DBRS)	A/A	A/A
Obligations de première hypothèque (S&P/DBRS)	A/A	A/A
Papier commercial (DBRS)	R-1(bas)	R-1(bas)

En janvier 2025, l'agence de notation S&P a reconfirmé les notations de crédit attribuées à Énergir inc. et Énergir, s.e.c.

F) MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Informations sectorielles

En novembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-07, *Segment Reporting (ASC 280) - Improvements to Reportable Segment Disclosures*. Ces directives visent à bonifier la divulgation des informations sectorielles, principalement par l'ajout d'informations sur les dépenses significatives et des indicateurs utilisés pour évaluer la performance des secteurs. Pour plus de détails sur le statut de l'évaluation de son incidence sur les états financiers consolidés, se référer à la note 3 accompagnant les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

RAPPORT DE GESTION

Impôts sur le revenu

En décembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-09, *Incomes Taxes (ASC 740) - Improvements to Income Tax Disclosures*. Ces directives visent à détailler les éléments du rapprochement des taux d'impôts statutaires et effectifs et à bonifier la divulgation relative aux impôts payés sur les bénéficiaires par juridictions. Pour plus de détails sur le statut de l'évaluation de son incidence sur les états financiers consolidés, se référer à la note 3 accompagnant les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

États des résultats

En novembre 2024, le FASB a publié l'ASU 2024-03, *Incomes Statement - Reporting Comprehensive Income - Expense Disaggregation Disclosures*. Ces directives visent à bonifier la divulgation en précisant la ventilation de certaines dépenses dans les notes aux états financiers. Pour plus de détails sur le statut de l'évaluation de son incidence sur les états financiers consolidés, se référer à la note 3 accompagnant les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

Dispense de la présentation de l'information financière selon les PCGR des États-Unis

Étant donné l'absence d'une norme propre aux APR dans les IFRS, Énergir inc. a obtenu en 2015 une dispense des ACVM lui permettant d'utiliser les PCGR des États-Unis pour la préparation de ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires. En 2021, l'IASB a publié un exposé-sondage portant sur une nouvelle norme liée aux APR qui serait applicable à toute entité assujettie à des activités à tarifs réglementés, soit IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*. En mars 2023, les ACVM ont approuvé le prolongement de la dispense jusqu'à la première des dates suivantes, soit le 1^{er} janvier 2027 ou au plus tard de (i) la date prescrite par l'IASB pour l'application de cette norme ou (ii) deux ans après que l'IASB ait publié la version finale de la norme.

Ainsi, Énergir inc. utilise les PCGR des États-Unis pour la préparation de ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires et compte maintenir cette utilisation. Énergir inc. continue d'évaluer l'impact de l'application de cette nouvelle norme advenant une adoption des IFRS.

G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Aucun changement significatif n'est survenu en ce qui concerne les instruments financiers au cours du T1-2025. Pour plus de détails, se référer à la section I) INSTRUMENTS FINANCIERS du rapport de gestion d'Énergir inc. de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et aux notes 14 et 15 des états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Bien qu'Énergir inc. ne détienne ni n'émette aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives, elle est exposée aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Au 31 décembre 2024, le risque de crédit lié aux contreparties des instruments financiers dérivés est faible puisque les contreparties des instruments financiers en position d'actif ont toutes des notations de crédit élevées. Aucun changement n'est survenu dans les méthodes de gestion du risque de crédit et de liquidité lié aux contreparties des instruments financiers dérivés depuis le 30 septembre 2024. Énergir inc. continue donc de surveiller et de gérer le risque de crédit et de liquidité lié à ces contreparties. Pour plus de détails sur les risques liés aux instruments financiers ainsi que sur la gestion de ces derniers, se référer à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

H) INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Actions émises et en circulation

Au 7 février 2025, le nombre d'actions émises et en circulation s'élève à 2 977 158.

Opérations entre apparentés

Toutes les opérations entre apparentés sont réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés. Pour plus de détails sur les opérations entre apparentés, se référer à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires d'Énergir inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023.

RAPPORT DE GESTION

I) RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2025	2024	2024	2024
	T1	T4	T3	T2
Revenus	826,2	551,7	600,2	952,6
Bénéfice net (perte nette) attribuable à l'actionnaire	52,2	154,7	(5,7)	83,5

	2024	2023	2023	2023
	T1	T4	T3	T2
Revenus	846,4	594,2	601,4	1 099,4
Bénéfice net (perte nette) attribuable à l'actionnaire	54,3	(32,1)	(12,8)	82,2

Les éléments significatifs ayant influencé les résultats des différents trimestres sont les suivants :

- **T1-2025 vs T1-2024** : La baisse de 2,1 millions \$ du bénéfice net attribuable à l'actionnaire est expliquée à la section B) SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.
- **T4-2024 vs T4-2023** : La hausse de 186,8 millions \$ du bénéfice net attribuable à l'actionnaire est expliquée principalement par :
 - la hausse dans le secteur Transport de 184,2 millions \$ excluant l'effet de la variation du taux de change, principalement due au gain réalisé à la suite de la vente des parts dans PNGTS.
- **T3-2024 vs T3-2023** : La hausse de 7,1 millions \$ du bénéfice net attribuable à l'actionnaire est expliquée principalement par :
 - la hausse de la DaQ au T3-2024, principalement expliquée par les différents paramètres du dossier tarifaire 2024 qui prévoyait une hausse du bénéfice net résultant de la hausse des investissements dans la base et hors base de tarification ainsi que de l'effet favorable de la baisse des dépenses d'exploitation; et
 - la hausse dans le secteur Distribution au Vermont, excluant l'effet du taux de change, principalement expliquée par les paramètres du dossier tarifaire de GMP qui prévoyait une hausse de son bénéfice autorisé, partiellement compensée par une hausse des coûts liés aux tempêtes;
partiellement compensée par :
 - la diminution dans le secteur Affaires corporatives, excluant l'effet du taux de change, principalement expliquée par la hausse des taux d'intérêt sur les débetures subordonnées de l'actionnaire et sur les crédits à terme; et
 - la diminution dans le secteur Services Énergétiques et autres, principalement expliquée par le gain suite à l'acquisition, en 2023, des actions et parts détenues dans Intrigaz.
- **T2-2024 vs T2-2023** : La hausse de 1,3 million \$ du bénéfice net attribuable à l'actionnaire est expliquée principalement par :
 - la hausse de la DaQ au T2-2024, principalement expliquée par les différents paramètres du dossier tarifaire 2024 qui prévoyait une hausse du bénéfice net résultant de la hausse des investissements dans la base et hors base de tarification ainsi que de l'effet favorable de la baisse des dépenses d'exploitation; et
 - la hausse dans le secteur de la Distribution au Vermont au T2-2024, principalement expliquée par les paramètres du dossier tarifaire de GMP qui prévoyait une hausse de son bénéfice autorisé, partiellement compensée par une hausse des coûts liés aux tempêtes survenues au T2-2024;
partiellement compensée par :
 - la diminution dans le secteur Affaires corporatives, principalement expliquée par la hausse des taux d'intérêt sur les débetures subordonnées de l'actionnaire et sur les crédits à terme.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 11 février 2025.

Vous trouverez des renseignements additionnels sur Énergir inc., y compris la notice annuelle, les rapports de gestion intermédiaires et annuels, les états financiers consolidés intermédiaires et les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, et sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations les plus courantes utilisées dans ce rapport.

UNITÉS DE MESURE ET TERMES GÉNÉRAUX	
APR	Actifs et passifs réglementaires
DBRS	Dominion Bond Rating Service
Direction	La direction d'Énergir inc., en sa qualité de commanditée d'Énergir, s.e.c.
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNR	Gaz naturel renouvelable
Règlement SPEDE	<i>Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec</i>
S&P	Standard and Poor's
Tx-202x	Ce terme réfère au trimestre de la période spécifiée; par exemple, T1-2025 réfère au 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2025 (clos le 31 décembre 2024)
ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DE RÉGLEMENTATION	
ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Régie	Régie de l'énergie (Québec)
VPUC	Vermont Public Utility Commission
TERMES COMPTABLES OU FINANCIERS	
ASU	Accounting Standard Update
IASB	International Accounting Standards Board
IFRS	Normes IFRS de comptabilité
PCGR	Principes comptables généralement reconnus des États-Unis
ENTITÉS	
DaQ	Énergir, s.e.c., dans le cadre de son activité de distribution de gaz naturel au Québec
Énergir gestion	Énergir gestion, s.e.c.
Gaz Métro GNL	Gaz Métro GNL S.E.C.
GMP	Green Mountain Power Corporation
Intragaz	L'ensemble des entreprises suivantes : Intragaz inc., Intragaz Holding, société en commandite, Intragaz Exploration, société en commandite, Intragaz, société en commandite, et leurs filiales respectives
NNEEC	Northern New England Energy Corporation
NNEIC	Northern New England Investment Compagny, Inc.
Noverco	Noverco inc.
PNGTS	Portland Natural Gas Transmission System
SDB	Seigneurie de Beauré
Transco	Vermont Transco LLC
VGS	Vermont Gas Systems, Inc.